



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 58964

Texte de la question

M Andre Berthol attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'integration sur le financement de la formation des travailleurs sociaux. En effet, alors que le nombre de jeunes qui souhaitent entrer dans les formations de travailleurs sociaux est de plus en plus eleve, alors que les employeurs : collectivites locales, organismes de protection sociale, associations sanitaires et sociales, cherchent a recruter davantage, les moyens financiers pour la formation de cette categorie de travailleurs, du fait de la reduction des depenses de l'Etat, ne cessent de diminuer depuis plusieurs annees. A tel point qu'en dix ans, le ministere des affaires sociales a fait baisser les effectifs d'etudiants assistants sociaux de 24 p 100 et de 10 p 100 pour les educateurs specialises. Les credits pour la formation permanente ont egalement ete reduits d'un tiers en 1992 et une incertitude totale pese sur leur existence en 1993. Aussi, actuellement, les centres de formation ne peuvent plus fonctionner et sont dans l'incapacite materielle de remplir la mission de service public qui leur est devolue. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est finance principalement par l'Etat. Selon les activites annexes developpees par chaque etablissement, des financements complementaires peuvent etre assures par d'autres partenaires, collectivites territoriales notamment. Plus de 405 MF ont ete prevus pour la formation initiale dans la loi de finances pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformement au « Plan d'action pour les professions de l'action sociale » signe en decembre 1991 avec les principaux syndicats representant le secteur, a debloque 20 MF supplementaires pour les centres de formation afin d'ameliorer leur fonctionnement et d'accroitre de facon selective les effectifs d'eleves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisee pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS, notamment) et pour les programmes de preformation de 400 jeunes issus de quartiers defavorises. Au total 3 806 stagiaires seront formes cette annee. Elle sera repartie au niveau des directions regionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins reels des centres et permettre l'accroissement des capacites. Au total, les credits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport a 1991. En 1993, la consolidation de la dotation de 20 MF devrait permettre une augmentation des credits de plus de 7,5 p 100 sur 1992. De nombreux centres de formation font etat a l'heure actuelle de difficultes budgetaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). A cet egard, il faut noter que, depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmente de 11 p 100 alors que les effectifs d'eleves formes n'ont progresse que de 3 p 100. La mise en place generalisee de la comptabilite analytique dans les ecoles devrait permettre de cerner avec precision la situation financiere de l'appareil de formation agreee par le ministere. Par ailleurs, une reflexion sur le statut et le financement des ecoles est engagee, dans le cadre du plan d'action pour les professions sociales par un groupe de travail place aupres du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [M. Berthol Andr•](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58964

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2624